

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet Revamp Fractionnement HCQ

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PETROINEOS MANUFACTURING FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frederic Python

RCS / SIRET

3 9 2 | 8 6 0 | 2 4 3 | 0 0 0 5 5

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 (ICPE)	3110 - Cumul des puissances des installations de combustion supérieure à 50 MW combustible : mélange Fuel gaz de la Raffinerie / Gaz Naturel

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La raffinerie de Lavéra est dotée d'un ensemble d'unités de production de produits pétroliers raffinés, comprenant notamment une unité d'Hydrocrakage (HCQ) construite en 1970. Le projet "Revamp Fractionnement HCQ" est issu d'études menées avec la société WOOD visant à améliorer la rentabilité de l'unité HCQ. La rentabilité de l'unité HCQ est améliorée en augmentant sa capacité de production et en améliorant la séparation et la qualité des coupes issues du craquage.

Le projet vient modifier l'unité existante en:

- Remplaçant un four de rebouillage (8.8 MW) par un nouveau four B202N de 16.5 MW avec une cheminée indépendante
- Remplaçant des équipements process et des internes
- Installant de nouveaux équipements

Le projet inclut également t des travaux de démolition, de ferrailage et de déconnexions des équipement remplacés.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est triple :

- Porter la capacité globale de traitement de l'unité HCK à 4100t/jour soit + 11% (sans changement dans la partie crackage en amont (réaction) déjà compatible avec cette allure)
- Augmenter la capacité globale de sa section distillation
- Améliorer la séparation et la qualité des différentes coupes issues du crackage: gasoil, Kérosène et bases à huile

Les modifications envisagées permettent:

- d'améliorer le stripping d'H₂S dans la colonne E201 en augmentant son rebouillage (installation d'un nouveau four d'un duty plus élevé , en remplacement du four actuel),
- d'améliorer le fractionnement des produit grâce à la mise en place d'un nouveau ballon de preflash et d'un nouveau reflux circulant sur le soutirage kérosène sur la colonne E202 et au remplacement de la moitié des plateaux de la colonne E202.

Le descriptif complet des modifications est disponible au § 2 du dossier de Porter à connaissance HSE/RI – 2020/34.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Remplacer le four de rebouillage actuel par un nouveau four B202N d'un duty process de 16.5 MW avec sa cheminée indépendante et ses nouvelles pompes de recirculation (J202),
- Remplacer les plateaux de la colonne de stripping d'H₂S E201,
- Remplacer le faisceau de l'aéro-condenseur de tête C206Ar pour augmenter sa surface,
- Remplacer le ballon de reflux F204 par un ballon de volume plus important (14m³) avec ses nouvelles pompes (J203),
- Installer un nouveau ballon de pré-flash F283 et ses pompes d'alimentation liquide E202 (J282)
- Installer un nouveau pré-chauffeur (C286) d'alimentation liquide de la colonne E202,
- Remplacer la moitié des plateaux de la E202 ,
- Créer un soutirage kérosène avec reflux circulant (réfrigérant C285Ar et pompes J283),
- Installer une nouvelle colonne de stripping du kérosène avec de nouvelles pompes d'expédition(J207) et un rebouilleur (C215)
- Remplacer des plateaux dans le stripper de gasoil et ses pompes d'expédition (J208)
- Remplacer des plateaux dans le stripper de RHK et ses pompes d'expédition (J209)
- Ajouter des capacités de réfrigération sur les coulages de produits vers bacs de stockage (nouveaux C211 Ar , C231 , C233)
- Remplacer le contacteur GPL/Amine E402 par une colonne identique mais avec une pression de calcul conforme aux nouvelles pressions à débit nul des nouvelles pompes (J203).
- ajoutes des détecteurs d'Hydrocarbures et de caméra de surveillance
- Ferrailer et déconnecter l'ancien four B202

Pas d'impact environnemental particulier pour la phase de travaux qui se dérouleront dans le complexe HCQ sur le paving existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modifications mineures du schéma process qui ne nécessitent pas de modification d'organisation pour l'opération

- du nouveau four
- du nouveau soutirage
- du nouveau ballon de pré-flash

De nouvelles MMR seront installées et intégrées au SGS.

Les nouveaux équipements avec leurs nouvelles localisations (four , pompes , aéro-réfrigérants) seront intégrés dans le POI de la raffinerie.

Les rejets des nouveaux équipements seront intégrés à l'autosurveillance et contrôles périodiques (COV / fumées)

Une formation sera donnée aux équipes d'exploitation et de maintenance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La raffinerie de Lavéra est une ICPE soumise à autorisation et SEVESO seuil haut notamment pour la rubrique 4734. Les activités de la raffinerie sont autorisées par arrêté préfectoral n°255-2008PC du 7 juillet 2010 et notamment le complexe HCK qui est autorisé pour les allures suivantes : HCK : 3 700 t/j sans dépasser 1 277 500 t/an ; DSV2 : 6000 t/j.

Le projet modifie une activité existante. Les modifications ne relèvent pas de nouvelles rubriques ICPE. Cependant, en application du R122-2 du code de l'environnement, la modification doit être soumise au formulaire cas par cas car elle induit une augmentation de puissance visée par la rubrique 3110.

Selon les conclusions du porter à connaissance HSE/RI – 2020/34, PIMF considère la modification comme non substantielle et ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet n'induit aucune extension géographique. La surface d'emprise au sol n'est pas augmentée. Le projet induit une augmentation de puissance visée par la rubrique 3110 de 7,7 MW	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lavéra, commune de Martigues (13)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

L'ERS de la raffinerie a été revue pour tenir compte de l'impact du projet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lavéra
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de Lavéra - En cours d'instruction - Approbation en juin 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plateforme de Lavéra . Pollution des sols et sous sol historique. Diagnostic et rapport de base réalisés en 2015 dans le cadre de la réglementation IED.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Façade, toitures et terrains en bordure de l'étang de Berre au quartier de l'île à Martigues 93113026
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9301999 « COTE BLEUE MARINE »; FR9301601 « COTE BLEUE - CHAÎNE DE L'ESTAQUE »; FR9312015 « ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS »; FR9310019 « CAMARGUE » FR9312001 "Marais entre Crau et Grand Rhône "; Camargue (FR9301592); Le Rhône aval (FR9301590); Marais et zones humides liés à l'étang de Berre (FR9301597)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	93113026 ; 93C13021; 93113027; 93113028 ; 93113025 ; 93113060 ; 93113051; 93113004

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacté par les Risques technologiques de la raffinerie est des sociétés impliquées dans le PPRT de Lavéra. Les scénarios d'accident potentiels liés au projet ont été étudiés, ils ne modifient pas les ALEA du PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	ERS Raffinerie revue pour tenir compte du projet. Pas de modification de l'impact sanitaire
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Bruit, rejet aqueux, rejets atmosphériques

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Installation de brûleurs bas NOx

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispense demandée dans la mesure où :

Un équipement d'ancienne génération est remplacé par un nouvel équipement équipé de BAT (100% gaz et brûleurs bas Nox).

L'impact de l'augmentation de puissance sur les émissions de NOx est compensée par l'installation des brûleurs bas NOx.

L'impact de l'augmentation de puissance sur les émissions de SO2 est négligeable (0.01%)

L'évaluation ERS avec les nouvelles émissions liées au projet est inchangée

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de Proter à Connaissance n° HSE/RI – 2020/34

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lavéra

le, 27/10/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus